



Délibération n° 23

Conseil Municipal du Lundi 16 décembre 2024

Service Urbanisme

Domaine de compétence :

1.4 - Autres types de contrat

Le Lundi Seize Décembre deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
06/12/2024

Membres présents : 22 puis 21 (Mr HURTREL Grégory quitte la séance à 20 h 20)

Membres ayant donné pouvoir : 4 puis 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 7

Nombre de votants : 26

Affiché le 19/12/2024

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Laurence PLAISANT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSEAUX à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Christelle BEURAIN, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET (à compter de 20 h 20).

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 26

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK

Objet : Convention pour l'implantation d'une antenne de radiotéléphonie sur la parcelle communale ZB159 (324m²) , pour une durée de 12 ans renouvelable.

Rapporteur : Mme Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

La commune accorde par convention à SFR une implantation permettant la desserte de la Zone du Valigot. Cette convention porte sur 12 ans renouvelables par tranche de 6 ans, avec un loyer annuel de 9 500 € HT.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande de la Société SFR reçue le 25 novembre 2024 assortie d'un projet de convention,

VU les termes de cette convention proposée par SFR et prévoyant notamment un usage d'une durée de 12 ans, renouvelable par tranche de 6 ans et assortie d'une redevance annuelle de 9 500 € HT,

VU l'avis favorable de la Commission n°4 «Équiper durablement la ville d'Étaples-sur-mer» en date du 26 novembre 2024.

CONSIDÉRANT l'intérêt majeur de desservir la zone économique du Valigot par cette antenne, le périmètre étant actuellement en « zone blanche » ;

CONSIDÉRANT que l'implantation prévue sur l'unité foncière communale, constituée des parcelles ZB 154,143,159,148, et 147 ne vient pas obérer d'autres usages de ce foncier et le conserve disponible pour d'autres implantations si nécessaire ;

CONSIDÉRANT que les termes financiers de la convention, prévoit une location annuelle de 9 500 € HT et révisable de 0,5% par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner un avis favorable aux termes de la convention présentée.
- D'autoriser M. le Maire à signer la présente convention ci-annexée et tous les documents afférents.

La délibération est adoptée par 26 voix pour.

Vu pour être affiché le 19 décembre 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.